RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société A.P.G
Société civile immobilière
Au capital de 320,00 €,
Siège social : [redacted]
Identifiée au SIREN sous le numéro 401 076 112
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE

DÉLIBÉRATION DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

[redacted]
Le QUINZE AVRIL

À RIVEDOUX-PLAGE, 286 rue des Acacias,

Madame Agnès Cole[redacted] le [redacted] et demeurant à [redacted]

Associée et gérante de la société susnommée,

Est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts de la société dénommée « A.P.G »,
- Délégation de pouvoirs en vue des actes et formalités nécessaires.

I/ Modification des statuts de la société A.P.G

Les statuts de la société A.P.G sont modifiés du fait de la donation-partage de la nue-propriété d'une partie des parts sociales de ladite société consentie par Madame Agnès GAILLARD, gérante, au profit de ses deux seuls enfants, Madame Eloïse LAPORTE et Monsieur Adrien LAPORTE.

Laquelle donation-partage a été reçue par Maître Pierre PUYGAUTHIER, notaire à ARS-EN-RE, le 31 octobre 2024.

II/ Donner tous pouvoirs à Madame Agnès GAILLARD, associée et gérante, avec faculté de déléguer, à l'effet de signer les statuts modifiés en date du 15 avril 2025

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Agnès GAILLARD, associée et gérante, avec faculté de déléguer, à l'effet de signer les statuts modifiés en date du 15 avril 2025, faire toutes démarches à cet effet, et remplir toutes les formalités nécessaires pour parvenir à la bonne fin de l'opération, et en conséquence, signer tous actes.

Le projet des statuts modifiés a été transmis à la gérante préalablement aux présentes.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après examen, la gérante valide la décision de modifier les statuts de la société susnommée au regard de la donation-partage de la nue-propriété d'une partie des parts sociales consentie par elle à ses enfants, Madame Eloïse LAPORTE et Monsieur Adrien LAPORTE.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Madame Agnès GAILLARD, associée et gérante, avec faculté de déléguer, à l'effet de signer les statuts modifiés en date du 15 avril 2025, faire toutes démarches à cet effet, et remplir toutes les formalités nécessaires pour parvenir à la bonne fin de l'opération, et en conséquence, signer tous actes.

Le projet des statuts modifiés a été transmis à la gérante préalablement aux présentes.

[redacted]

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la gérante et associée de la société. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Signature

Madame Agnès GAILLARD
Associé